

canadien, et y demeura jusqu'au mois de septembre. Le 29 octobre, le premier ministre du Canada écrivit au Gouverneur de Terre-Neuve pour lui soumettre un énoncé des termes qui, de l'opinion du gouvernement canadien, constituait "une base d'union juste et équitable".

#### Referendum:

Après des débats prolongés, la Convention nationale avisa le Gouvernement du Royaume-Uni que le rétablissement du Gouvernement responsable et la prorogation de la Commission de Gouvernement devraient être soumis à un referendum. Une motion visant à inclure la Confédération sur la liste du scrutin fut cependant défaite par 27 voix contre 16. Après quoi une avalanche de télégrammes contenant, dit-on, les noms de près de 50,000 votants, s'abattit sur la Convention, protestant contre le refus de la majorité à inclure la Confédération au nombre des questions à soumettre au referendum. Le Royaume-Uni décida par la suite d'inclure la question sur la liste du scrutin, alléguant qu'il serait injuste de priver les habitants de Terre-Neuve de l'occasion d'exprimer leur opinion sur la question de la fédération.

Au premier referendum, tenu le 3 juin, après une discussion publique prolongée des formes possibles de gouvernement, le gouvernement responsable reçut environ 69,000 voix; la Confédération environ 63,000; et la prolongation, pour un terme de cinq ans de la Commission de gouvernement, environ 22,000. Conformément aux conditions du referendum telles qu'elles avaient été préalablement annoncées par le Secrétaire d'Etat aux Relations du Commonwealth, comme aucune forme de gouvernement n'avait reçu une majorité absolue, un nouveau vote était requis sur les deux formes ayant reçu le plus grand nombre de voix. Le second referendum fut en conséquence tenu le 22 juillet avec les résultats qui apparaissent ci-haut.

Le 30 juillet 1948, le premier ministre du Canada dit dans un communiqué public que le résultat du referendum était "net et excluait la possibilité du moindre doute" et que le Gouvernement, et sans doute aussi le peuple canadien, s'en réjouissaient. Il ajouta: "Le Gouvernement sera donc heureux de recevoir dans le plus bref délai possible des représentants autorisés de Terre-Neuve afin de négocier les conditions de l'union sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve ainsi que dans les documents qui l'accompagnait. Durant les négociations, toute question particulière qui pourrait surgir en rapport avec l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération recevra, j'en suis assuré, une attention très soignée. Avant que ne soient prises des mesures définitives, le Gouvernement recommandera à l'approbation du Parlement canadien l'accord qui résultera des pourparlers.